

REGLES D'UTILISATION DES BATEAUX

Le club a fait l'acquisition de 2 bateaux dont l'utilisation est définie dans le présent règlement. Les adhérents du club, sous la responsabilité d'un responsable de sortie peuvent prendre part aux sorties. Le responsable de sortie doit observer les règles suivantes pour la sécurité des personnes embarquées et le maintien en état des bateaux.

Le Président du club et le Vice-Président sont les personnes habilitées à autoriser l'utilisation des bateaux. Toute sortie aura fait l'objet d'une demande préalable (15 jours avant la date de sortie) et aura reçue l'accord écrit du Président du club ou du Vice-Président.

Les bateaux du club seront affectés suivant un calendrier annuel d'utilisation en maintenant la priorité aux activités du RSSM.

Le responsable de la sortie devra justifier de la possession du permis mer.

Il sera chargé de :

- ◇ La vérification d'usage avant et après utilisation (voir en annexe les vérifications et les procédures d'entretien)
- ◇ La sécurité des personnes embarquées (voir en annexe le matériel et les consignes de sécurité)
- ◇ La bonne utilisation du bateau
- ◇ L'acheminement sur le lieu de plongée et de son retour au local du club
- ◇ Le signalement de toute anomalie au retour de la sortie et le déplacement du bateau vers le garage pour d'éventuelles réparations dans les délais les plus courts pour ne pas pénaliser l'organisation des prochaines sorties.
- ◇ Le retour du matériel sécurité dès le lendemain de la sortie
- ◇ Le rinçage du bateau et de la remorque

Les bateaux seront strictement réservés pour des activités licites. Dans le cas contraire, le club se portera partie civile à l'encontre des contrevenants.

La personne qui réservera et qui utilisera un des bateaux versera une caution de **250€** et sera responsable de celui-ci. En cas de dommages, les membres du bureau examineront les circonstances de l'incident et retiendront en partie ou en totalité le montant de la caution.

Lors de la demande préalable, le responsable de la sortie reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement.

Date :

Signature :

Prénom et nom du responsable de la sortie :

Rennes Sports Sous-Marins



MODALITES PRATIQUES D'UTILISATION DES BATEAUX

Les bateaux sont la propriété du RSSM. Ils sont basés au local du club, à la briqueterie d'Apigné (étangs d'Apigné).

Les papiers et les clés des bateaux et du local sont remis par le(s) responsable(s) nommé(s) pour cette tâche, sous l'autorité du Président et du Vice-Président, au responsable de la sortie lors de la remise du chèque de caution et de la présentation du permis bateau.

L'accès au local doit se faire entre 8h00 et 22h00. La vitesse dans l'enceinte de la base est limitée à 20 km / heure.

Les véhicules doivent une priorité totale aux piétons. Le portail d'entrée doit être manipulé avec précaution et refermé immédiatement après chaque passage.

En cas d'accident grave, le responsable de la sortie doit signaler les faits au(x) responsable(s) de cette activité au ;

Sur présentation du certificat de radio restreinte de téléphonie, le club peut mettre à disposition une VHF au responsable de la sortie.

LISTE DU MATERIEL DE SECURITE DES BATEAUX

Le responsable de la sortie doit s'assurer de la présence du matériel de sécurité suivant (en 5^{ème} catégorie) :

- ◇ Fusées, corne de brume, écope, trousse à outils, kit de réparation des boudins, gonfleur, gilets de sauvetage (à ramener et à rincer en même que les clés du bateau), le pavillon Alpha et une carte de l'endroit où vous naviguez (apportée par le responsable de la sortie).

NARWAL 5,20m – Moteur 70CV Suzuki 4 temps

Sont présents les équipements suivants :

- ◇ 1 clé de démarrage moteur
- ◇ 1 coupe circuit
- ◇ 1 GPS Sondeur LOWRANCE avec sa mallette de protection
- ◇ 1 VHF Cobra marine MR HH475 Réf : I00301001 avec sa house étanche
- ◇ Carte grise de la remorque
- ◇ 1 manivelle de treuille
- ◇ 1 cadenas de remorque avec clé
- ◇ 1 pavillon rouge et blanc
- ◇ 1 memento de navigation
- ◇ 4 gilets de sauvetage
- ◇ 1 feu de retournement
- ◇ 4 fusées de signalisation
- ◇ 1 lampe torche
- ◇ 5 bâtons lumineux Snaplight (péremption avril 2020)
- ◇ 1 miroir
- ◇ 1 corne de brume
- ◇ 1 extincteur
- ◇ 1 bouchon de purge supplémentaire
- ◇ 1 pince
- ◇ 1 tournevis et ses embouts
- ◇ 1 brosse métallique

ZODIAC 5,20m – Moteur 80CV Honda 4 temps

Sont présents les équipements suivants :

- ◇ 1 clé de démarrage moteur
- ◇ 1 coupe circuit
- ◇ 1 poignée manuelle de démarrage moteur
- ◇ 1 GPS Sondeur LOWRANCE Elite HDI avec sa mallette de protection
- ◇ 1 VHF Cobra marine MR HH475 Réf : I00301788 avec sa house étanche
- ◇ Carte grise de la remorque
- ◇ 1 manivelle de treuille
- ◇ 1 cadenas de remorque avec clé
- ◇ 1 pavillon rouge et blanc
- ◇ 1 memento de navigation
- ◇ 4 gilets de sauvetage
- ◇ 1 feu de retournement
- ◇ 4 fusées de signalisation (périmées)
- ◇ 1 lampe torche
- ◇ 4 bâtons lumineux Snaplight (péremption avril 2020)
- ◇ 1 miroir
- ◇ 1 corne de brume
- ◇ 1 extincteur
- ◇ 1 bouchon de purge supplémentaire
- ◇ 1 pince
- ◇ 1 tournevis et ses embouts (trousse)
- ◇ 1 clé à bougie
- ◇ 2 clés plates (1 de 8, une de 10)
- ◇ 1 brosse métallique

1 bouteille d'Oxygénothérapie n° 13709 et 1 Ballon Autoremplisseur à Valve Unidirectionnelle (bavu)
pour les 2 bateaux



LISTE DES VERIFICATIONS ET PROCEDURES D'ENTRETIEN

Le responsable de la sortie doit s'acquitter des vérifications mentionnées ci-dessous :

1) Remorque

- ◇ Vérifier le bon fonctionnement des feux de signalisation et le gonflage des roues
- ◇ Vérifier le bon arrimage du bateau sur sa remorque (une sangle à l'avant, deux à l'arrière)

2) Bateau

- ◇ Le réservoir est pris plein et doit être rendu plein (essence sans plomb 95 ou 98) , l'essence est à la charge de l'utilisateur.
- ◇ Ne jamais effectuer de réparation sans l'accord du responsable bateau du RSSM

3) Bateau

- ◇ Un compas est monté sur la console
- ◇ Le bateau est équipé d'un GPS et d'un sondeur

Ne jamais laisser monter sur le bateau le sondeur hors de l'eau

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE LORS DES SORTIES

1) Départ du local :

- ◇ Laisser la bâche et le tuyau d'arrosage au local
- ◇ Sortir le bateau avec précautions (porte du garage étroite)
- ◇ La roue jockey doit être relevée ou enlevée lorsque la remorque est attelée
- ◇ Vérifier le bon fonctionnement des feux de signalisation

Rennes Sports Sous-Marins



2) Sur la route

- ◇ La remorque est large, soyez prudent

3) Mise à l'eau

- ◇ Observer comment le bateau est fixé sur la remorque de façon à le remettre de la même manière à votre retour
- ◇ Relever le moteur avec le trim
- ◇ Ôter la barre de sécurité maintenant le moteur en position haute
- ◇ Enlever la barre des feux avec le cordon électrique attenant
- ◇ Les roues de la remorque ne doivent jamais être mises dans l'eau intégralement
- ◇ Présenter l'arrière de la remorque sur le bord du quai et légèrement au-dessus du niveau de l'eau
- ◇ S'assurer que la hauteur d'eau soit suffisante pour que le bateau ne talonne pas
- ◇ Descendre lentement le bateau avec le treuil
- ◇ Surveiller la sortie d'eau du moteur

4) En mer :

- ◇ La pointe des arbalètes est protégée, la flèche vers l'arrière du bateau
- ◇ Descendre et remonter sur les parties renforcées du bateau
- ◇ Si le voyant d'huile s'allume et que l'alarme se met en route, arrêter immédiatement le moteur

5) Au retour

- ◇ Nettoyer et rincer le bateau et son matériel à l'eau douce
- ◇ Sur le document de sortie, apporter les éventuelles remarques, les dommages survenus lors de la sortie et les éventuels dysfonctionnements